



AMBASSADE DE FRANCE EN AFRIQUE DU SUD SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL

Le service économique régional
en Afrique australe

Pretoria, le 27 novembre 2018

Rédigée par Océane Montel-Marquis
Relue par Michel Lévêque

Objet : L'agriculture biologique en Afrique du Sud

Résumé : L'agriculture biologique est peu développée en Afrique du Sud. En l'absence de réglementation officielle et de certification nationale, l'agriculture biologique repose d'abord sur des initiatives locales et personnelles qui mettent en œuvre des pratiques responsables et durables. Le secteur de la grande distribution a aussi mis en place ses propres labels. Plusieurs systèmes de certification volontaires coexistent pour mettre en relation producteurs et consommateurs soucieux d'une démarche respectueuse de l'environnement. Mais ces systèmes n'offrent pas un niveau élevé de garantie, ni de fiabilité. A l'heure actuelle, 0.01% de la surface agricole du pays est reconnue comme biologique.

1/ Une absence de réglementation concernant l'agriculture biologique mais une volonté du ministère de l'agriculture de développer une agriculture durable

En 2016, l'Afrique du Sud a initié la rédaction de règlements sur l'agriculture biologique, processus toujours en cours en 2017. Le pays possède des normes volontaires nationales, issues du secteur privé, mais pas de réglementation sur le sujet.

Malgré l'absence de cadre réglementaire, l'agriculture biologique a été citée dans le plan d'action de politique agricole 2015/2019. Le ministère de l'agriculture, de la pêche et de la forêt y déclare soutenir le développement et la mise en œuvre d'une « climate-smart agriculture » comme un moyen d'adaptation et d'atténuation du changement climatique. Ce type d'agriculture, dans la perspective sud-africaine, comprend l'agriculture biologique, l'agriculture de conservation et les principes d'agro écologie de manière générale. On y trouve une définition de l'agriculture biologique qui repose principalement sur le principe de non-utilisation d'intrants chimiques (fertilisants et pesticides).

2/ Des normes développées par une organisation nationale

Ces normes ont été développées par **SAOSO**, *South African Organic Sector Organisation*, et suivent la définition de l'**IFOAM**¹, *International Federation of Organic Agriculture Movements*, concernant l'agriculture biologique : « L'agriculture biologique est un système de production qui maintient la santé des sols, des écosystèmes et des populations. Elle repose sur des procédés écologiques, la biodiversité et des cycles de production adaptés aux conditions locales plutôt que sur l'utilisation d'intrants chimiques avec des effets indésirables pour l'environnement. L'agriculture biologique combine tradition, innovation et science, bénéficiant tous à l'environnement. Elle promeut des relations équitables et de bonnes conditions de vie pour tous les acteurs du secteur. » Cette définition est incompatible avec les cultures OGM qui représentent plus de 85% de la surface cultivée en maïs du pays par exemple. Ces normes couvrent les productions végétales (y compris la viticulture) et animales (y compris l'apiculture), la flore sauvage, la transformation et la certification de produits biologiques.

Les normes proposées par la **SAOSO** ont été reconnues par l'**IFOAM**, en décembre 2017.

¹ Sauf références particulières, les données citées dans cette note sont celles de l'International Federation of Organic Agriculture Movements (IFOAM) : *The world of organic agriculture : Statistics and Emerging Trends 2018*

3/ Un système de certification par des entreprises tierces pour les exportations

Aucune agence de certification n'est capable de certifier selon les normes de **SAOSO** à l'heure actuelle. L'adoption des normes sud-africaines est encore récente et leur utilisation dépendra de leur reconnaissance par les principaux acteurs de l'agriculture biologique (producteurs, distributeurs et consommateurs). Il existe cependant des entreprises implantées en Afrique du Sud, capables de certifier selon les critères internationaux en vue d'exportations. A l'heure actuelle, les fermes sont certifiées en agriculture biologique par des entreprises tierces comme **Ecocert Southern Africa**, **LACON**, **CERES** et **Control Union** qui certifient selon les normes des pays importateurs.

Il existe par ailleurs un mouvement d'agriculture biodynamique en Afrique du Sud représenté par **BDAASA**, *Biodynamic Agriculture Association of Southern Africa*. 5 fermes sont certifiées à l'heure actuelle par **Demeter** ; elles sont toutes préalablement certifiées en agriculture biologique par d'autres entreprises.

4/ Une multitude d'initiatives autonomes

Au-delà de ces entreprises tierces qui certifient selon les critères des pays importateurs, il existe un système de certification participatif et volontaire : **PGS**, Participatory Guarantee Systems, lui aussi soutenu par l'IFOAM.

Ce système permet de certifier de l'engagement actif et volontaire des producteurs vers une agriculture plus durable. Il est fondé sur la confiance producteur/consommateur, l'importance des liens sociaux et le partage de connaissance entre producteurs. Un cahier des charges est proposé aux producteurs, qui sont soutenus pour développer leur activité, et un contrôle est effectué chaque année pour garantir la bonne mise en place de ce cahier des charges. Ce système est particulièrement adapté aux petits paysans afin de valoriser leur production et pour des consommateurs demandeurs de produits plus respectueux de l'environnement. Les certifications internationales restent en effet inabordables pour ces petits paysans.

On trouve plusieurs petits marchés bio, notamment à proximité de Johannesburg, revendant les productions de ces petits paysans engagés. On peut citer par exemple le **Bryanston organic and natural market** qui possède son propre comité de sélection des produits et qui suit lui aussi la définition de l'IFOAM concernant l'agriculture biologique. Il se place en intermédiaire entre producteurs et consommateurs.

Il existe par ailleurs différents semenciers, travaillant à petite échelle et diffusant leurs semences locales et biologiques pour la petite agriculture.

Il est encore très difficile de répertorier toutes ces initiatives locales, pourtant nombreuses mais qui représentent de faibles volumes de production et une contribution à l'économie locale uniquement.

Certains **grands distributeurs se sont positionnés sur le marché du « bio »**, la chaîne de distribution Woolworth notamment. Ils ont développé des gammes de produits portant la mention « organic » afin de satisfaire les demandes de clients soucieux de l'impact environnemental de leur consommation. Ces distributeurs ont recours à des organismes de certifications privés dont le label apparaît sur les produits. Toutefois ni le cahier des charges de cette certification ni les résultats des tests de conformité ne sont réellement diffusés et accessibles aux consommateurs ou à leurs associations de défense.

Il semblerait donc qu'il y ait parfois une utilisation abusive de la mention « organic » en Afrique du Sud, en raison de la diversité des labels existants et en l'absence d'autorité de contrôle ; ce qui pourrait changer avec la mise en place des normes SAOSO.

5/ Une agriculture biologique qui semble peu développée en termes de surface et dont le recensement est complexe

Dans ce contexte, en l'absence de réglementation nationale et avec une multiplicité d'acteurs et de certificateurs, évaluer l'importance de l'agriculture biologique en Afrique du Sud est difficile.

Selon l'IFOAM, il y aurait 14 196 hectares de terres arables convertis ou en cours de conversion à l'agriculture biologique en 2016, soit 0.01% de la surface agricole du pays. En comparaison, le pays africain possédant la plus grande surface agricole biologique est la Tanzanie avec 268 729 ha, soit 0.7% de sa surface agricole. La France (métropolitaine) compte quant à elle 1 538 047 ha convertis à l'agriculture biologique, soit 5.5% de la surface du pays.

Répartition des surfaces arables biologiques

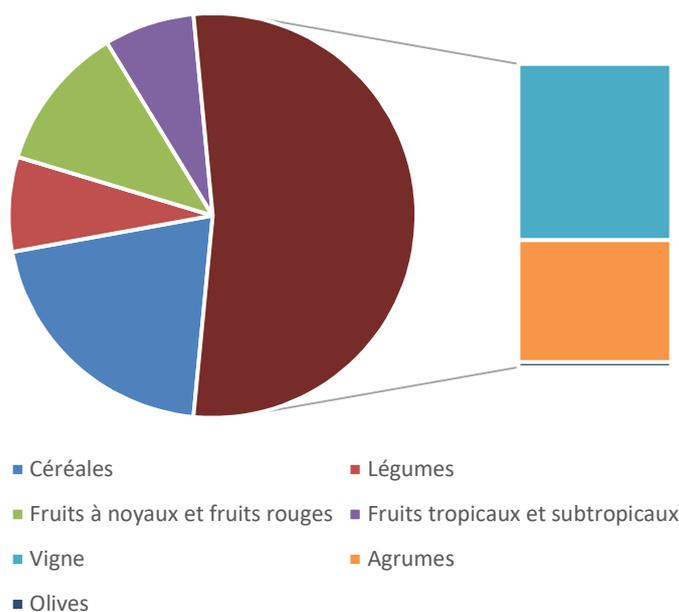


Figure 1 : Répartition des surfaces arables converties ou en cours de conversion à l'agriculture biologique en Afrique du Sud

Source : IFOAM

Comme le montre la figure 1, la majorité de ces hectares concernerait la production horticole du pays : vignes et agrumes en premier lieu. La production horticole est la production agricole la plus importante en termes de volume en Afrique du Sud sur les 10 dernières années.² Par ailleurs, ces productions sont majoritairement exportées (78 % de la production d'orange³ et 50% de la production viticole en 2016) vers le marché européen, gros demandeur de produits biologiques.

A ces terres arables s'ajouterait la flore sauvage qui contribue à l'économie locale via la cueillette. En 2018, cette flore sauvage s'étendrait sur 1 092 583 ha dont 1000 ha consacrés à l'apiculture, 966 971 ha pour les plantes aromatiques et médicinales (beaucoup de griffe du diable) et 108 700 ha pour les églantiers. Le nombre de ruches est estimé à 257 contre plus de 100 000 en France en 2016 d'après l'agence bio.

196 producteurs biologiques ont été recensés en 2018 ainsi que 156 transformateurs et 72 exportateurs.

Ces données ne prennent en compte que les certifications des entreprises tierces et non la petite agriculture. Par ailleurs, le nombre de fermes certifiées est probablement sous-estimé dans la mesure où certains des certificateurs ont déclaré certifier plus de fermes que le nombre apparaissant sur la liste de l'IFOAM.

² Economic Review of the South African Agriculture 2016/17

³ A profile of the south African citrus market value chain 2017

Développer l'agriculture certifiée en Afrique du Sud est un enjeu important pour l'exportation de produits agricoles dans les années à venir. Le marché du bio a dépassé les 29 milliards d'euros en Europe en 2016. Il représentait 8.373 milliards d'euros en France en 2017 soit +17% par rapport à l'année précédente.⁴

Par ailleurs, le développement de certifications sud-africaines permettrait de valoriser les petits paysans qui produisent déjà de manière raisonnée dans de petites quantités. Ceci pourrait favoriser leur accès au marché, à la condition que les processus de certification ne soient pas trop onéreux.

⁴ Agence bio

